



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 – 043 du 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD,
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

Objet : Programmation SIPL 2018 - Travaux de requalification du chemin des Anzacs à Bapaume.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Sud-Artois a décidé de poursuivre la mise en cohérence du réseau des voiries communautaires en procédant dans le prolongement des travaux de la voirie de la République et des voies de desserte de la Vallée du Bois à la requalification du chemin des Anzacs à Bapaume.

Monsieur le Président indique que cette voirie, classée d'intérêt communautaire, supporte un trafic conséquent de plus de 3700 véhicules / jour dont 550 poids lourds. La chaussée présente aujourd'hui des déformations importantes et nécessite des travaux de confortement et d'aménagement.

Monsieur le Président souligne que la voirie actuelle ne comporte pas de borduration, ni de bouches d'égouts. Un fossé a pour rôle de gérer les eaux pluviales. Ce dernier sera conservé dans l'aménagement, son intégration sera étudiée au même titre qu'une réhabilitation des busages en traversée de chaussée qui ne fonctionnent plus correctement.

Monsieur le Président détaille les travaux de requalification envisagés qui concernent la sécurité des usagers par une reprise de la chaussée existante, un élargissement de celle-ci (passage à 7m avec épaulement de part et d'autre de la chaussée), par la réalisation d'un cheminement piétons et cycles dans le but de créer un maillage piétonnier et vélo sur l'ensemble du parc d'activités et de connecter les Zones d'Activités aux espaces d'habitat et de commerces à proximité.

Monsieur le Président présente le plan de financement de cette opération qui se décline dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
----------	--------------	------------	--------------	------

Acquisition immobilière/foncière*				
<u>Travaux (à détailler)</u>		- Etat (à détailler)		
VOIRIE – Elargissement	152 000,00	SIPL	325 560,00 €	30,0 %
VOIRIE – Renforcement	160 800,00	DETR	171 890,00 €	15,8 %
VOIRIE – Rabottage	26 800,00			
VOIRIE - Tapis d'enrobés	80 400,00	- Conseil Départemental		
Accès entreprises	150 000,00	- Amendes de Police		
Fourreaux fibre optique	60 000,00	- Maintenance en Milieu Urbain	40 000,00 €	3,7 %
Liaison mixte (Piétons/Cyclistes)	180 000,00	- Liaisons douces		
Traitement paysager et espaces verts	130 000,00	- Conseil régional	62 500,00 €	5,8 %
Assainissement pluvial	40 000,00			
Signalisation	20 000,00	- Etat – TEPCV		
Aléas et imprévus (5%)	50 000,00		32 000,00 €	2,9 %
<u>Autres (honoraires)</u>		- Agence de l'Eau Artois-Picardie [20 % + 15 % (zone rurale) et 45 % d'avance remboursable en 20 ans]	453 250,00 €	41,8 %
Maîtrise d'œuvre	25 200,00			
Frais annexes	10 000,00	- Communauté de Communes du Sud-Artois		
Coût total de l'opération	1 085 200,00 €		1 085 200,00 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver ce programme de travaux,
- de valider le plan de financement modifié de l'opération,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation 2018 du Soutien à l'Investissement Public Local, au titre du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, à hauteur de 30 % du montant H.T. de l'opération,
- de prévoir les crédits nécessaires pour les travaux de requalification du chemin des Anzacs à Bapaume,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- de solliciter des services de l'Etat l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 19 avril 2018 et transmission
en Préfecture le 19 avril 2018

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-043 – 19/04/2018
Programmation SIPL 2018 –
Travaux de requalification
chemin des Anzacs à Bapaume



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018



Pour copie conforme

- Le 19/04/2018
Jean-Jacques COTTEL, Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S